



Département du Gard - Ville de Le Grau-du-Roi
CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 30 septembre 2020 à 18.30 heures

La séance se déroulera en salle du Yacht Club à Port-Camargue en raison des normes sanitaires.

Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 juillet 2020.

Compte-rendu des décisions du Maire

Direction Générale des Services et Administration Générale

- Décision municipale n° ADMGCIM 20-08-80 – Délivrance d'une concession dans le cimetière Rive Gauche de 15 ans à compter du 13 juillet 2020 moyennant la somme de **425 euros**.
- Décision municipale n° ADMGCIM 20-08-90 – Délivrance d'une concession dans le cimetière de la Rive Gauche de 30 ans à compter du 08 aout 2020 moyennant la somme de **625 euros**
- Décision municipale n° ADMGCIM 20-08-91 – Délivrance d'un contrat locatif d'un caveau concession n°2-A-46 de 30 ans dans le cimetière Rive Gauche à compter du 08 aout 2020 moyennant la somme de 2 000 euros
- Décision municipale n° ADMDCIM 20-09-11 – Délivrance d'une concession dans le cimetière de la Rive Gauche de 15 ans à compter du 10 septembre 2020 moyennant la somme de **425 euros**.
- Décision municipale n° ADMG 20-09-18 – Convention de mise à disposition du bâtiment public La Villa Parry pour l'office du Tourisme – Considérant qu'il est nécessaire de mettre en œuvre une convention pour l'occupation des locaux de la Villa Parry située 2 rue du Sémaphore à Le Grau du Roi afin d'installer un bureau dédié à l'Office de Tourisme pour l'accueil et l'information touristiques – Considérant que dans le cadre des dispositions de l'article L.411.2, il a été établi une convention entre la commune et l'Office du Tourisme (SEM Direction Station représentée par sa directrice Maud HUBIDOS) du matériel et les locaux du bâtiment public La Villa Parry sis 2 rue du Sémaphore (occupation annuelle) pour le service d'accueil et d'information touristiques – Considérant que la convention a été proposée et entérinée au Conseil municipal du 31 juillet 2019 pour une durée de 3 ans à compter de la date de sa signature, reconductible 2 fois tacitement – Considérant qu'il est nécessaire de modifier les conditions de calcul du loyer fixé dans la convention afin de permettre son annualisation et faciliter son indexation – DECIDE – D'ajuster le loyer des locaux susvisés à l'année civile et de l'appliquer de façon rétroactive à compter du 1^{er} janvier 2020. Ainsi, la période prise en compte pour le calcul du loyer sera du 1^{er} janvier au 31 décembre pour l'année concernée. Ces nouvelles dispositions s'appliquent à toute la durée de la convention. Les modalités relatives au versement ainsi qu'à l'indexation du loyer restent inchangées.
- Décision municipale n° 20-09-10 – Tribunal Administratif de Nîmes – Recours introductif d'instance en contestation de la redevance EID (Entente Départementale de Démoustication) suite à la délibération votée par le Département lors de la séance du mardi 21 juillet 2020 – Désignation Cabinets d'Avocats – Maître Guillaume MERLAND à Montpellier.

Culture et animation

- Décision municipale n° DGS 20-07-17 – Villa Parry – Convention d'occupation avec Monsieur Claude GONTIER afin d'y présenter ses œuvres du jeudi 16 juillet 2020 (accrochage) au lundi 10 aout 2020 inclus (décrochage). La mise à disposition se fait à titre gracieux moyennant le versement à la Commune de 20 % des œuvres vendues.
- Décision municipale n° DGS 20-07-18 - AUBADES MARINES / SÉRÉNADES DE PORT - CAMARGUE – Contrat de cession avec Vents de Sables pour le groupe « Signorina » les lundis 13, 20 et 27 juillet 2020. Cette prestation s'élève à **2 100 euros T.T.C.**
- Décision municipale n° DGS 20-07-19 – AUBADES MARINES DANS LE CANAL A BORD DU « MIREILLE » - Contrat de cession avec l'association Vents de Sables pour le groupe « Signorina » - les jeudis 16, 23 et 30 juillet 2020 pour un montant de **2 100 euros T.T.C.**
- Décision municipale n° DGS 20-07-21 – Animations estivales – Contrat de vente avec l'association Cartoon'Show pour une représentation et animation dans les rues de la ville le 19 juillet 2020 – Le montant de cette prestation s'élève à **1 408 euros T.T.C.**
- Décision municipale n° DGS 20-07-22 – Animations estivales – Contrat de cession avec l'association Le Collectif Scène et Rue pour une représentation du spectacle « La brigade » le 19 juillet 2020 moyennant la somme de **1 500 euros T.T.C.**
- Décision municipale n° DGS 20-07-23 – Animations estivales – Contrat de cession avec l'association Come on Tour pour un concert du groupe « Que Tengo » le 26 juillet 2020 pour la somme de **2 012,94 euros T.T.C.**
- Décision municipale n° DGS 20-07-24 – Animations estivales – Contrat de cession avec Le Collectif Scène et Rue pour une représentation du spectacle « Baptiste » le 02 aout 2020 pour un montant de **1 500 euros T.T.C.**

- Décision municipale n° DGS 20-07-25 – Animations estivales – Contrat de cession avec Club Musical Lunellois pour une représentation du spectacle « Le Quality Street Band » le 02 aout 2020. Le montant de cette prestation s'élève à **1 450 euros T.T.C.**
- Décision municipale n° DGS 20-07-26 – Animations estivales – Contrat de cession avec Luk Events pour un concert du groupe « Elégance » le 09 aout 2020 pour un montant de **1 983,40 euros T.T.C.**
- Décision municipale n° DGS 20-07-34A – Animations estivales – Contrat d'engagement avec l'Association La boîte à frissons pour l'animation musicale « Les lectures musicales » les 15 et 29 juillet 2020 à la Villa Parry et le 22 juillet 2020 au jardin des sculptures. Le montant de cette prestation s'élève à **360 euros net + charges sociales.**
- Décision municipale n° DGS 20-07-35A – Animations estivales – Contrat d'engagement avec Flore GRIMAUD pour l'animation musicale avec le groupe dénommé « Duo d'Eden » pour les « Lectures musicales » les 15 et 29 juillet 2020 à la Villa Parry et le 22 juillet 2020 au jardin des sculptures pour un montant de **360 euros net + charges sociales.**
- Décision municipale n° DGS 20-07-36 – Animations estivales – Contrat de prestation de service avec l'Association SILOE pour la mise à disposition d'un vieux gréement pour l'organisation des Aubades du canal tous les jeudis du 16 juillet au 27 aout 2020. Le montant de cette prestation s'élève à 250 euros par soirée, soit un total de **1 750 euros T.T.C.**
- Décision municipale n° DGS 20-07-37 – Animations estivales – Contrat de cession avec l'association Le Collectif Scène et Rue pour une représentation du spectacle « The Yelbows » le 16 aout 2020 pour un montant de **1 500 euros T.T.C.**
- Décision municipale n° DGS 20-07-38 – Animations estivales – Contrat de cession avec l'association Boite de Concerts pour une représentation du spectacle « Jack Jacko la Guitare » le 18 aout 2020. Le montant de cette prestation s'élève à **896 euros T.T.C.**
- Décision municipale n° DGS 20-07-39 – Animations estivales – Contrat de cession avec la Cie Les Enjoliveurs pour une représentation du spectacle « Les marins d'eau douce » le 16 aout 2020 pour un montant de **2 650 euros T.T.C.**
- Décision municipale n° DGS 20-07-40 – Animations estivales – Contrat de cession avec Girasole Production pour un concert du groupe « Riva Quartet » le 23 aout 2020. Le montant de cette prestation s'élève à **1 118,30 euros T.T.C.**
- Décision municipale n° DGS 20-07-41 – Animations estivales – Contrat de cession avec l'association « Inventer un Monde Inspiré » pour un concert du groupe Terra Poética le 28 juillet 2020. Le montant de cette prestation s'élève à 1 500 € T.T.C.
- Décision municipale n° DGS 20-07-42 – Animations estivales – Contrat de cession avec l'association Vents de sables pour l'animation des aubades marines et des sérénades de Port-Camargue les lundis 3, 10, 17 et 24 aout 2020 pour un montant de **2 800 € T.T.C.**
- Décision municipale n° DGS 20-07-43 – Animations estivales – Contrat de cession avec l'association Vents de sable pour l'animation des aubades marines dans le canal les jeudis 6, 13, 20 et 27 aout 2020 pour un montant de **2 800 € T.T.C.**
- Décision municipale n° DGS 20-07-44 – Animations estivales – Contrat de cession avec Girasole Production pour un concert du groupe Corleone Band Quartet le mardi 11 aout 2020 pour un montant de **2 099,45 € T.T.C.**
- Décision municipale n° DGS 20-07-46 – Animations estivales – Contrat de cession avec l'association Mozaïc pour une représentation du spectacle Macadam le 30 aout 2020. Le montant de cette prestation s'élève à **1 390 euros T.T.C.**
- Décision municipale n° DGS 20-07-69 – Animations estivales – Contrat d'engagement avec l'association La boîte à frissons pour l'animation musicale « Les lectures musicales » les 12 et 26 aout 2020 à la Villa Parry et les 05 et 19 aout 2020 au jardin des sculptures pour un montant de **480 euros net + charges sociales.**
- Décision municipale n° DGS 20-07-70 – Animations estivales – Contrat d'engagement avec Flore GRIMAUD pour l'animation musicale avec le groupe dénommé « Duo d'Eden » pour les « Lectures musicales » les 12 et 26 aout 2020 à la Villa Parry et les 05 et 19 aout 2020 au jardin des sculptures. Le montant s'élève à **480 euros net + charges sociales.**
- Décision municipale n° DGS 20-08-86 – Animations estivales – Contrat d'engagement avec la Peña du Midi pour des déambulations dans les rues du Centre-Ville + Arènes le samedi 15 aout 2020. Le montant de cette prestation s'élève à **1 300 € T.T.C. + repas.**
- Décision municipale n° DGS 20-08-95 – Espace Jean-Pierre Cassel – Mois du rire – Contrat de cession avec 221B productions pour le spectacle « Le diner de con » le samedi 28 novembre 2020. Le montant de cette prestation s'élève à **6 238 euros T.T.C.**
- Décision municipale n° DGS 20-09-04 – Espace Jean-Pierre CASSEL – Contrat de cession avec Carbu Prod pour le spectacle « Et maintenant... ? » le samedi 14 novembre 2020 pour un montant de **4 937,40 € T.T.C.**
- Décision municipale n° 20-09-06 - Espace Jean-Pierre CASSEL – Avenant au contrat de cession avec l'association Bloc Notes pour le spectacle « Quand sème le vent » le mardi 03 novembre 2020 (initialement prévu le dimanche 19 avril 2020 – DMDGS19-08-07A). Le montant de cette prestation reste inchangé **1 600 € T.T.C.**
- Décision municipale 20-09-15 – Imagi'mômes – Contrat de cession avec Mes Scènes de Stars pour l'organisation d'un village d'animations du 22 au 28 octobre 2020 pour un montant de **16 200 € T.T.C.**
- Décision municipale n° DGS 20-09-16 – Espace Jean-Pierre CASSEL – Avenant à la convention de partenariat avec l'association OSADOC pour un concert le 25 avril 2021 à 18 heures (initialement prévu le 12 avril 2020 DMDGS 19-11-14). Le montant de cette prestation reste inchangé **1 250 € T.T.C.**
- Décision municipale n° DGS 20-09-20A – Saison théâtrale 2020/2021 – Contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle vivant avec la SARL Green Piste Records pour deux représentations d'un spectacle dénommé « Mirabelles Kitchen » les 03 et 04 octobre 2020. Le montant de cette prestation s'élève à **3 999,99 euros T.T.C.**
- Décision municipale n° DGS 20-09-21 – Saison théâtrale 2020/2021 – Contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle vivant avec la SAS Vincent Ribera Organisation pour une représentation d'un spectacle dénommé « Maxime Gastreuil arrive en ville » le 07 novembre 2020 pour un montant de **10 550 € T.T.C.**
- Décision municipal n° DGS 20-09-22 – Imagi'mômes – Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association « Les théâtres » pour une représentation du spectacle « Béron à tous les étages » le 26 octobre 2020 – Le montant de cette prestation s'élève à **800 € T.T.C.**
- Décision municipale n° DGS 20-09-23 – Imagi'mômes – Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec l'association Boite de concerts pour une représentation du spectacle « Jack Jacko la Guitare » le 22 octobre 2020 pour un montant de **896 € T.T.C.**
- Décision municipale n° DGS 20-09-24 – Imagi'mômes – École élémentaire André Quet – Occupation du domaine public : tarif – du jeudi 22 octobre au mercredi 28 octobre 2020, des entreprises privées vont installer des stands pour des activités à destination des enfants dans l'école – Les exposants devront s'acquitter d'un montant de 100 € pour un emplacement, quelle que soit sa dimension. Les sommes correspondantes seront encaissées par le service de la régie.

- Décision municipale n° DGS 20-09-25 – Imagimômes – Contrat de cession avec « L'outil » pour la représentation d'un spectacle « Chango le tambour magique » le 27 octobre 2020 pour un montant de 770 € T.T.C.
- Décision municipale n° DGS 20-09-26 – Régie de recettes Régie des animations – Imagimômes – Tarifs d'entrée aux différents spectacles à l'Espace Jean-Pierre CASSEL du 22 au 28 octobre 2020 fixés à 2 €.
- Décision municipale n° DGS 20-09-27 – Saison théâtrale 2020/2021 – Espace Jean-Pierre CASSEL – Contrat de cession avec Traffic Music pour le spectacle « The Bear » le dimanche 13 décembre 2020 - Le montant de cette prestation s'élève à 2 091,43 euros T.T.C.

Marchés publics

- Décision municipale n° DMDPA 20-06-17 – Eco quartier Méditerranéen du Grau du Roi – Aménagement des espaces publics – Phase 1 – Lot n° 1 : VRD – Décision du pouvoir adjudicateur – Avenant au marché de travaux – Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et le décret N° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique – Vu l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie du covid-19 – Vu l'avis motivé du maître d'œuvre sur le devis de travaux joint – DECIDE : COLAS MIDI MEDITERRANEEN – Mandataire du groupement COLAS MIDI MEDITERRANEEN / RAZEL-BEC – Description et justificatif : Création de prix nouveaux, raccordement au réseau public des eaux usées de Mme Hélène PONTET, Changement regards d'eaux pluviales av. Pompidou ne pouvant être mis à la côte, pose de 2 arceaux de protection pour le poteau incendie rue Granier – **Nouveau montant du marché HT : 3 233 123,15 € H.T.** (Montant du marché initial : 3 196 097,65 €) - Autorise le représentant de la SPL 30 dûment habilité en qualité de mandataire, à procéder à la signature de cet avenant et à passer à la phase réalisation de travaux.
- Décision municipale n° DMDPA 20-06-18 – Eco quartier Méditerranéen du grau du Roi – Aménagement des espaces publics – Phase 1 – Lot n° 2 : Eclairage – Décision du pouvoir adjudicateur – Avenant au marché de travaux – Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et le décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique – Vu l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 – Vu l'avis motivé du maître d'œuvre sur le devis de travaux joint – DECIDE : INEO PROVENCE ET COTE D'AZUR – Mandataire du groupement INEO PROVENCE ET COTE D'AZUR / CITEOS SANTERNE CAMARGUE – Description et justificatif : Création de prix nouveaux, reprise et bascule du réseau d'éclairage sur les rues adjacentes à la rue Granier – **Nouveau montant du marché : 252 981,40 € H.T.** (Montant du marché initial : 250 091,50 €) - Autorise le représentant de la SPL 30 dûment habilité en qualité de mandataire, à procéder à la signature de cet avenant et à passer à la phase réalisation de travaux.
- Décision municipale n° DMDPA 20-06-19 – Eco quartier Méditerranéen du Grau du Roi – Aménagement des espaces publics – Phase 1 – Lot n° 3 : Espaces verts – Décision du pouvoir adjudicateur - Avenant au marché de travaux - Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et le décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique – Vu l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 – Vu l'avis motivé du maître d'œuvre sur le devis de travaux joint – DECIDE : BRL ESPACES NATURELS – Description et justificatif : Création de prix nouveaux, Adaptation du réseau d'arrosage du rond-point de l'Etang – **Nouveau montant du marché : 128 528,24 € H.T.** (Montant du marché initial : 127 506,67 €) - Autorise le représentant de la SPL 30 dûment habilité en qualité de mandataire, à procéder à la signature de cet avenant et à passer à la phase réalisation de travaux.
- Décision municipale n° DMDPA 20-06-20 – Réaménagement du centre-ville du Grau du Roi et réalisation de l'écoquartier Méditerranéen – Décision du pouvoir adjudicateur – Vu la décision d'engager l'opération et donc la nécessité de passer le marché pour la mission d'étude de faisabilité sur le potentiel de développement énergies renouvelables – Vu la procédure adaptée engagée le 07 mai 2020 en application des articles L2123-1 et R2123-1 du CCP et de l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique et le décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique – Vu le rapport d'analyse des offre établi par la SPL 30 – Décide de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse : ENCIS pour un montant de 2 625 € H.T.
- Décision municipale n° DMDCP 20-06-21 – Signature de la convention électricité avec l'UGAP (Union des Groupements d'Achats public) – Vu les articles 1er, 17 et 25 du décret n° 85-801 du 30 juillet 1985 modifié, disposant, pour le premier, que l'UGAP « constitue une centrale d'achat au sens du code des marchés publics et de l'ordonnance n°2005-649 du 6 juin 2005... », pour le deuxième, que « l'établissement est soumis, pour la totalité de ses achats, aux dispositions du code des marchés publics applicables à l'Etat » et, pour le troisième, que « les rapports entre l'établissement public et une collectivité [...] peuvent être définis par une convention prévoyant notamment la nature des prestations à réaliser, les conditions dans lesquelles la collectivité ou l'organisme contrôle leur exécution et les modalités de versement d'avances sur commande à l'établissement » - Vu l'article L 2113-2 du code de la commande publique prévoyant "qu'une centrale d'achat est un acheteur qui a pour objet d'exercer de façon permanente, au bénéfice des acheteurs, l'une au moins des activités d'achat centralisées suivantes :

1° L'acquisition de fournitures ou de services ;

2° La passation des marchés de travaux, de fournitures ou de services".

Vu l'article L 2113-4 du code de la commande publique prévoyant que "l'acheteur qui recourt à une centrale d'achat pour la réalisation de travaux ou l'acquisition de fournitures ou de services est considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les seules opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confiées" - Vu l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 - Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de LE GRAU DU ROI de rejoindre, pour ses besoins propres, le dispositif d'achat groupé ELECTRICITE BLEU proposé par l'UGAP, établissement public sous tutelle de l'Etat – DECIDE - Dans le cadre des dispositions énoncées ci-avant, de signer la convention ELECTRICITE avec l'UGAP,

ayant pour objet la mise à disposition d'un marché public par Bénéficiaire et par lot, pour la fourniture, l'acheminement d'électricité et services associés dans le cadre des deux dispositifs successifs suivants : un premier dispositif « ELECTRICITE BLEU » d'une durée d'un an pour faire face à la fin des TRV, ne concernant que les sites au tarif « bleu » ou « C5 » de puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA, puis un second dispositif « ELECTRICITE 3 » d'une durée de trois ans, qui assure la continuité, et qui concerne l'ensemble des sites (de « C5 » à « C1 »)

Délibérations :

Délib2020-09-01	Créances éteintes – SAS R.L.
Délib2020-09-02	Créances éteintes – SASU VICOSA
Délib2020-09-03	Décision modificative de crédits n°1 – Budget annexe RSU
Délib2020-09-04a	Compléments d'exonération – Budget Annexe Port de Pêche
Délib2020-09-04b	Décision modificative de crédits n°2 – Budget Annexe Port de Pêche
Délib2020-09-05	Décision modificative de crédits n°2 – Budget principal
Délib2020-09-06	Complément de subvention au budget annexe Port de Pêche
Délib2020-09-07	Délégations accordées au Maire – Article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales : Ajustements
Délib2020-09-08	Tarif redevance Occupation du Domaine Public pour la signalisation commerciale SICOM
Délib2020-09-09	Commission Communale d'Accessibilité (C.C.A)
Délib2020-09-10	Régie autonome du port de Port-Camargue – Désignation des membres extra-municipaux devant siéger au Conseil d'administration
Délib2020-09-11	SEM Le Grau du Roi Développement : Désignation des administrateurs de la collectivité locale
Délib2020-09-12	Commission intercommunale des impôts directs : Désignation des membres
Délib2020-09-13	Composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)
Délib2020-09-14	Candidatures retenues suite à l'appel à candidatures pour la réalisation de deux maisons de santé – Centre-Ville et Port-Camargue
Délib2020-09-15	Cession Natiocréditbail à Lidl zone Port de Pêche
Délib2020-09-16	Convention Port-Camargue – Dragage – Horodateurs – Vidéosurveillance – Espaces publics communaux
Délib2020-09-17	Compromis de vente des terrains projet îlot test de l'Ecoquartier méditerranéen à pitch promotion
Délib2020-09-18	Relance de la phase de concertation préalable relative à l'évaluation environnementale de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU sur l'îlot test de l'écoquartier Méditerranéen
Délib2020-09-19	Demande de M. NAVARRO de participation financière à la remise en fonctionnement de l'horloge ancienne Mairie Quai Colbert
Délib2020-09-20	Cession droit au bail de la SCI JODA à la SCI La Rotonde
Délib2020-09-21	Occupation du domaine public routier communal : redevance applicable aux opérateurs de téléphonie
Délib2020-09-22	Convention de groupement de commandes relative à la mise en concurrence au titre de la location maintenance de photocopieurs entre la commune de Le Grau du Roi et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) dont l'EHPAD Résidence Saint-Vincent
Délib2020-09-23	Recours à la centrale d'achat public UGAP (Union des groupements d'achat public) pour les besoins de la commune en gaz naturel – Gaz 6
Délib2020-09-24	Avenant n°3 pour création de prix nouveaux et plus-values – Écoquartier Méditerranéen du Grau du Roi- Aménagement des espaces publics – Phase 1 : Travaux Granier - Pompidou – îlot test – Lot n°2 : Éclairage – Titulaire : INEO PROVENCE ET COTE D'AZUR / CITEOS SANTERNE CAMARGUE
Délib2020-09-25	Convention avec la SEM Le Grau du Roi Développement pour l'occupation du toit du Palais des Sports

Délib2020-09-26	Personnel communal : Création de poste au 1 ^{er} octobre 2020
Délib2020-09-27	Droit à la formation des élus
Délib2020-09-28	Subvention Handi tennis Grau du Roi (Tennis club Grau du Roi)
Délib2020-09-29	Cinéma Vog subvention : Convention
Délib2020-09-30	Espace Jean-Pierre CASSEL – Saison théâtrale 2020-2021 : tarifs
Délib2020-09-31	Ecole municipale de musique et de théâtre : tarifs
Délib2020-09-32	Tarifs location salles municipales et conditions d'attribution avec tarifs et conditions de mise à disposition du matériel municipal
Délib2020-09-33	Tarifs Ligne et Forme 2020-2021
Délib2020-09-34	Stand de tir de l'Espiguette - Tarifs

• INFORMATION

- Tableaux MAPA et marchés
- Convention d'accord-cadre de mandats de maîtrise d'ouvrage pour le projet urbain « Écoquartier Méditerranéen de Le Grau du Roi » - Avenant n°1 au marché subséquent n°4
- Marché public de travaux n° 2019-06-MTX-058 – Travaux de rénovation des sanitaires de l'école élémentaires A. QUET de Le Grau du Roi – 9 lots

Le Maire,
Docteur Robert CRAUSTE



